

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du 26 juin 2026 à 12h00 au SOCHS

En introduction, M. Jean-Luc Kuenlin précise qu'en qualité de doyen, il lui revient de présider la partie constitutive comme prévu à l'art. 9 des statuts. Il remercie M. Nicolas Lauper, président, pour le traitement des points 1 à 3 de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture et présences
2. Approbation du PV de l'assemblée ordinaire du 25.09.2025
3. Approbation des comptes 2025
 - 3.1 Rapport de l'organe de révision
 - 3.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Discussion et adoption
4. Reconstitution des organes du SOCHS
 - 4.1 Election des membres du Comité de direction
 - 4.2 Election de la Présidence et vice-Présidence
 - 4.3 Election du Secrétaire
 - 4.4 Election des membres de la Commission financière
5. Divers
6. Clôture

1. Ouverture et présences

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les délégués, membres du Comité et au nouveau Chef de Service ad-intérim, Daniel Pugin, qu'il remercie d'avoir accepté le défi de reprendre la conduite du Service au départ de Mme Valérie Huguenot.

Il le remercie aussi pour sa proposition d'un plan de mesures qui a permis de rétablir le bon fonctionnement du Service par le renforcement de l'effectif en personnel.

Il précise que c'est lui qui prendra le PV de la séance qui sera enregistrée avec l'accord des participants.

Il invite tous les participants à se présenter :

Pour la commune de Bois-d'Amont	(3)	M. Marc Müller
Pour la commune de Ferpicloz	(1)	Mme Catherine Kolly
Pour la commune de Marly	(9)	M. César Murangira M. Nicolas Bardy
Pour la commune de Le Mouret	(4)	M. Anne-Laure Wicht M. Michael Vogt
Pour la commune de Pierrafortscha	(1)	M. Jean-Luc Kuenlin
Pour la commune de Treyvaux	(2)	Mme Sylviane Tinguely
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly	(1)	M. Luc Déglise

Pour le comité de direction :

- Monsieur Vincent Guillet
- Monsieur Luc Déglise

- Monsieur Patrick Gendre
- Monsieur Nicolas Lauper

pour la commune de Treyvaux
pour les communes de Pierrafortscha,
de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly
pour la commune de Bois-d'Amont
pour la commune du Mouret

Madame Valérie Vonlanthen
Monsieur Daniel Pugin

fiduciaire Fidu-Val Sàrl
chef de Service ad-intérim

Est excusée :

Madame Myriam Gaillard

pour la Commune de Villarsel-sur-Marly

M. Lauper rappelle que cette assemblée avait été prévue comme assemblée constitutive puisqu'il s'agit d'une nouvelle législature, présidée par le doyen d'âge, mais avec tous les remous de l'association, le comité a été en action presque tous les jours et a eu une séance encore ce lundi. Les Communes ont reçu un mail informant d'une modification de l'ordre du jour pour rajouter la ratification de la convention signée entre l'association et la Commune de Marly. Finalement, suite au courrier de la Préfecture stoppant le processus de communalisation du Service des curatelles, le Comité a décidé que cette convention ne serait pas ratifiée par l'assemblée des délégués.

Les membres de l'assemblée ne formulent pas de remarques par rapport à la convocation et acceptent l'ordre du jour.

Situation actuelle du Service

M. Lauper donne la parole à M. Pugin pour un état de la situation du service.

M. Pugin présente le rapport « **Situation actuelle du SOCH au 26 juin 2026** » qui relate la situation en 4 points :

- Les ressources en personnel
- La situation des PCO, personnes sous curatelles
- Les finances du service au 1er semestre et l'estimation du coût de la dissolution de l'association
- Des recommandations en référence au courrier de la Justice de Paix du 13.05.2026 qui préconise le réengagement de tout le personnel dans le nouveau Service.

Au mois d'avril, le comité a nommé M. Jean-Luc Kuenlin, chef de projet pour coordonner la période transitoire de mutation du Service avec la Commune de Marly. Il a sollicité M. Pugin pour reprendre la conduite du Service, suite à la démission de la cheffe de Service au 20.04.2026. Deux curateurs manquaient déjà depuis 3 mois. Le train de mesures proposé a permis de régulariser la situation à fin mai, assurant à tous les PCO le suivi par un curateur.

M. Pugin insiste sur l'importance de placer au centre de nos décisions l'intérêt des PCO.

2. Approbation du PV de l'assemblée ordinaire du 25.09.2025

M. Lauper ouvre la discussion. Comme ce n'est pas le cas, il le soumet au vote.

Mme Sylviane Tinguely est nommée scrutatrice.

Le PV est approuvé à la majorité.

3. Approbation des comptes 2025

M. Lauper donne la parole à Mme Valérie Vonlanthen pour la présentation des comptes 2025.

Mme Vonlanthen commente les comptes distribués aux participants. Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de participations des Communes de **Fr.51'778.40** qui est imputé dans les fonds propres. Les fonds propres se montent à **Fr.149'755.91** au 31.12.2025

Suite à l'éventuelle résiliation du contrat de prévoyance avec la CPEF, nous avons rajouté l'engagement hors bilan calculé au 31.12.2025 de **Fr.626'394.-**

La répartition des comptes 2025, tient compte, comme chaque année, de la population légale, de l'indice IPF, de la population pondérée IPF et du nombre de dossiers.

M. Lauper ouvre la discussion. Comme il n'y a pas de question, il passe au point 3.1 de l'ordre du jour.

3.1 Rapport de l'organe de révision

Le rapport du 30 avril 2026 de l'organe de révision Gefid Conseil SA à Marly a été transmis aux délégués. M. Gendre en relate les conclusions qui recommandent de proposer à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 2025.

3.2 Rapport de la Commission financière

Mme Sylviane Tinguely donne lecture du préavis de la Commission financière sur les comptes 2025. A l'unanimité des membres présents, la Commission préavise favorablement les comptes 2025 de l'association faisant apparaître une participation des Communes de **Fr. 1'111'458.-**

La Commission propose à l'assemblée des délégués d'adopter les comptes 2025 et relève l'excellent travail fourni par Mme Volanthen ainsi que par les membres du Comité.

3.3 Discussion et adoption

Avant de soumettre les comptes 2025 au vote, M. Lauper ouvre encore une fois la discussion. Comme elle n'est pas demandée, il propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2025 en levant la main.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

Avant de passer au point 4, M. Lauper demande s'il y a encore des questions concernant l'année 2025. Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à M. Jean-Luc Kuenlin, le doyen d'âge, pour présider la suite de l'assemblée.

4. Reconstitution des organes du SOCHS

M. Kuenlin rappelle que pour le Comité, les Communes membres ont droit à un-e représentant-e, à l'exception des Communes de Ferpicloz, Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha qui ont un-e représentant-e pour les trois communes.

Après concertation au sein des Communes, les propositions suivantes sont soumises à l'Assemblée :

- Commune de Bois-d'Amont : M. Patrick Gendre
- Commune du Mouret : Mme Anne-Laure Wicht
- Commune de Treyvaux : M. Vincent Guillet
- Commune de Ferpicloz, Villarsel et Pierrafortscha : M. Jean-Luc Kuenlin

M. Kuenlin demande s'il y a des objections ou d'autres propositions.
L'assemblée approuve par acclamation ces nouvelles nominations.

Pour la présidence de l'association, M. Kuenlin demande à l'assemblée s'il y a des candidat-e-s ?

Personne ne s'annonce, mais un membre du comité propose la candidature de **M. Jean-Luc Kuenlin** qui accepte la fonction de **président pour la prochaine législature**. Les délégués manifestent leur accord par acclamation.

Election à la **vice-présidence**, la proposition est de nommer **M. Nicolas Bardy**, compte tenu que les $\frac{3}{4}$ des dossiers concernent la Commune de Marly.
Les délégués manifestent leur accord par acclamation.

Election du/de la **secrétaire**, la proposition est de reconduire **M. Patrick Gendre**, qui accepte de poursuivre cette fonction.
Les délégués manifestent leur accord par acclamation.

Pour la **Commission financière**, les propositions sont les suivantes :

- M. César Murangira pour la Commune de Marly
- Mme Sylviane Tinguely pour la Commune de Treyvaux
- M. Michael Vogt pour la Commune du Mouret.

Les délégués manifestent leur accord par acclamation.

5. Divers

M. Kuenlin demande s'il y a des divers ?

M. Gendre a le grand plaisir de s'adresser à M. Lauper de la part du Comité sortant pour transmettre les remerciements, non seulement de tout le Comité mais aussi des Communes membres pour toutes ces années à œuvrer pour le Service des curatelles. Il relève en particulier son engagement et sa disponibilité, son lien fort avec les chefs de Service et les démarches entreprises pour la création de ce service. Il lui remet un petit présent symbolique pour accompagner un tout grand merci pour toutes ses années de travail.

M. Lauper remercie le Comité et ceux qui le quittent. Il relève qu'il a un peu du mal à quitter cette association dans cette situation. Il aime se battre et se voit partir avec tout ce qu'il y a encore à faire. Il relève qu'il a eu beaucoup de plaisir à œuvrer au sein de cette association avec toutes les difficultés qu'il y a eu. Il relève notamment le nombre de dossiers croissant qu'il a fallu assumer et augmenter l'effectif en personnel en conséquence. Ce qui a signifié des augmentations de budget qu'il fallait faire accepter aux communes. Les situations des PCO deviennent de plus en plus complexes et elles nécessitent du temps pour s'en occuper.

Il relève aussi qu'il faut donner du temps à une association pour son bon fonctionnement. Le Comité a été surpris d'apprendre le 20 octobre 2025 qu'un projet de Communalisation du Service allait être présenté au Conseil général en décembre. Il trouve que le délai était trop court pour la mise en œuvre en 2026, qu'il faut tenir compte des 15 personnes engagées et des PCO, anciennement pupilles, pour lesquels il faut éviter des changements de curateurs.

Il souhaite plein succès aux personnes élues, à Jean-Luc Kuenlin, déjà nommé chef de projet et merci à tout le monde pour toutes les amitiés, les rencontres, les discussions.

M. Jean-Luc Kuenlin réitère ses remerciements à M. Lauper

M. Daniel Pugin exprime également ses remerciements à M. Lauper, M. Kuenlin et au comité pour la confiance accordée et l'acceptation des mesures urgentes qui ont permis d'assainir la situation du Service.

M. Kuenlin lève l'assemblée et invite les délégués à une verrée à la cafétéria de l'Atelier
Il retient le Comité pour fixer une première date de séance : 07.08.2026 à 7H00 au SOCHS.

Jean-Luc Kuenlin


Président

Pour le PV

Daniel Pugin, chef de Service

